# LE P'TIT CAILLOUTÉ

juillet-août 2025 | La Côte-Saint-Didier | #13

## FÊTE DE L'ÉTÉ : SAMEDI 26 JUILLET

Le **samedi 26 juillet à midi** aura lieu la Fête de l'été organisée par Les Trois Temps.
Repas du midi avec un poulet tajine, une belle buvette sous tonnelles et un super concert gratuit proposé par le groupe local qu'on ne présente plus **En voiture Zimone**.
Entrée libre, sur la place du village dans le bourg de St-Didier
Infos : 04 77 24 80 78

## LA FÊTE PATRONALE : 22, 23 ET 24 AOÛT 2025

Cette année encore, le Comité des Fêtes prépare une **Fête patronale qui s'annonce plus que mémorable** !

**Le weekend du 22, 23 et 24 août,** tout le village de La-Côte-Saint-Didier, dans le bourg de St-Didier, vibrera entre les animations, les forains, les buvettes et au son des fanfares, DJ et autres musiciens.
Cette année la grande nouveauté est le retour du défilé des chars, 5 sont inscrits pour le moment donc si vous souhaitez rajouter le vôtre, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Nadine : 06 75 24 14 52.

### UN PROGRAMME AUX PETITS OIGNONS

*Vendredi 22* : tournée des brioches dans les hameaux
*Samedi 23* : 14h Concours de pétanque et le soir le Comité prépare et cuit ses pizzas sur place / 21h : retraite aux flambeaux avec animation musicale, suivie du feu d'artifice offert par la commune / 22h30 : **Concert gratuit du groupe AKÈSTÈKO** (*swing libre, métissé et explosif*) puis bal des jeunes en plein air animé par Béranger Deru

*Dimanche 24* : 11h30 : pot offert par la commune et animé par la Fanfare des Barquettes de Givors / 12h : **Rougail Saucisses** servi par le Comité des Fêtes / 15h : **défilé des Chars** animé par les Barquettes de Givors / 16h : **course du nageur palmé** / 18 h : **bal musette live** proposé par Les Trois Temps

**Tout au long de la journée : forains, snacks, animations et buvettes**

## ÇA S'EST PASSÉ ICI CES DERNIERS MOIS : NOS ÉCOLIERS AUSSI À L'AISE SUR LES SENTIERS DE LA RÉSISTANCE QU'À PRATIQUER LES ARTS DU CIRQUE

En mai dernier, les écoliers du RPI de l'école de La Côte-Saint-Didier ont eu la chance de faire **l'école au cirque avec la compagnie du Cirque Piccolino** le temps d'une semaine : un chapiteau pour faire la classe et un autre pour s'initier à l'art du cirque.
C'est grâce à nos maîtresses, nos amis de la commune de Vêtre sur Anzon qui ont accueilli le cirque toute la semaine et assuré la logistique technique ainsi que le Sou des écoles qui a financé le projet, que cette expérience a pu avoir lieu.
Sans la mobilisation des parents investis et de tous ceux qui contribuent à la réussite des actions, ce projet n'aurait pu aboutir. Le vendredi, un spectacle pour les parents a été proposé et tous les circassiens en herbe ont pu montré chacun à leur tour leur talent !

Le 19 juin dernier, nous avons eu la chance de pouvoir vivre une très belle commémoration.
L'école du RPI de La Côte-Saint-Didier/Vetre-sur-Anzon/La Valla-sur-Rochefort accueillait une rencontre USEP, et recevait les enfants des écoles de Saint-Jean-la-Vêtre, du RPI St-Just-en-Bas/Palogneux, Solore-en-Forez, et ceux du RPI Chalmazel-Jeansagnière / St Georges en Couzan.
Plus de 200 écoliers ont ainsi parcouru le bourg et les routes de la commune. Les petits abordaient cette journée sur le thème des mathématiques. Les grands, parcouraient les chemins de la Résistance, l'aboutissement d'un long travail sur le sujet, assuré toute l'année par leurs enseignantes.

Alors quand les maitresses nous ont parlé de leur souhait de faire chanter les enfants devant le monument aux morts à l'issue de la journée, nous leur avons suggéré d'organiser une commémoration symbolique en présence des porte-drapeaux.
Puis le 19 juin a fait écho au 18, et nous avons transformé l'action symbolique en commémoration officielle, car rien de plus cohérent qu'une célébration du plus célèbre appel à la Résistance, pour clôturer ce travail initié toute l'année, avec le chant des partisans et La Marseillaise, chantés par près de 80 CE-CM de tout le territoire, devant les enseignantes, les parents accompagnateurs, et nos habitants du bourg.
Un moment particulièrement fort.

**Un grand merci aux maitresses pour ce devoir de mémoire perpétué, aux anciens combattants de leur présence malgré la chaleur, et évidemment aux enfants, qui ont brillé de leur présence et chanté avec tellement de cœur.**

# LES ORDURES MÉNAGÈRES : COMMENT ÇA MARCHE ?

Après la livraison en 2024 des poubelles individuelles pour chaque habitation, puis la livraison ce printemps des abris-bacs dans le bourg et au cimetière (pour ceux qui n'ont pas de poubelles individuelles), l'étape de l'enlèvement des anciens bacs collectifs a été effectuée. **Il faudra donc désormais utiliser les nouveaux outils déployés par Loire Forez agglomération pour la collecte des ordures ménagères.**

A savoir :
- Les **poubelles individuelles** (à laisser sur le point de collecte si elles sont dotées de clés et que vous habitez trop loin du point de collecte OU à emmener sur le point de collecte le jour du ramassage quand vous habitez à proximité du point de collecte).
- Les **abris-bacs**, pour tous ceux qui n'ont pas de poubelles individuelles et qui ont dû (ou vont) recevoir leur badge pour déverrouiller l'accès au bac.

Si vous n'êtes pas doté de votre poubelle individuelle, il faut aller la récupérer ! Après les 2 permanences à Noirétable, le retrait des bacs est possible jusqu'au 31 août 2025 (sauf jours fériés) au local de Loire Forez agglomération situé au 8 Boulevard Duguet à Savigneux (retrait de bacs sans rendez-vous du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30).

**Jour de collecte : les mercredis après-midis des semaines A**

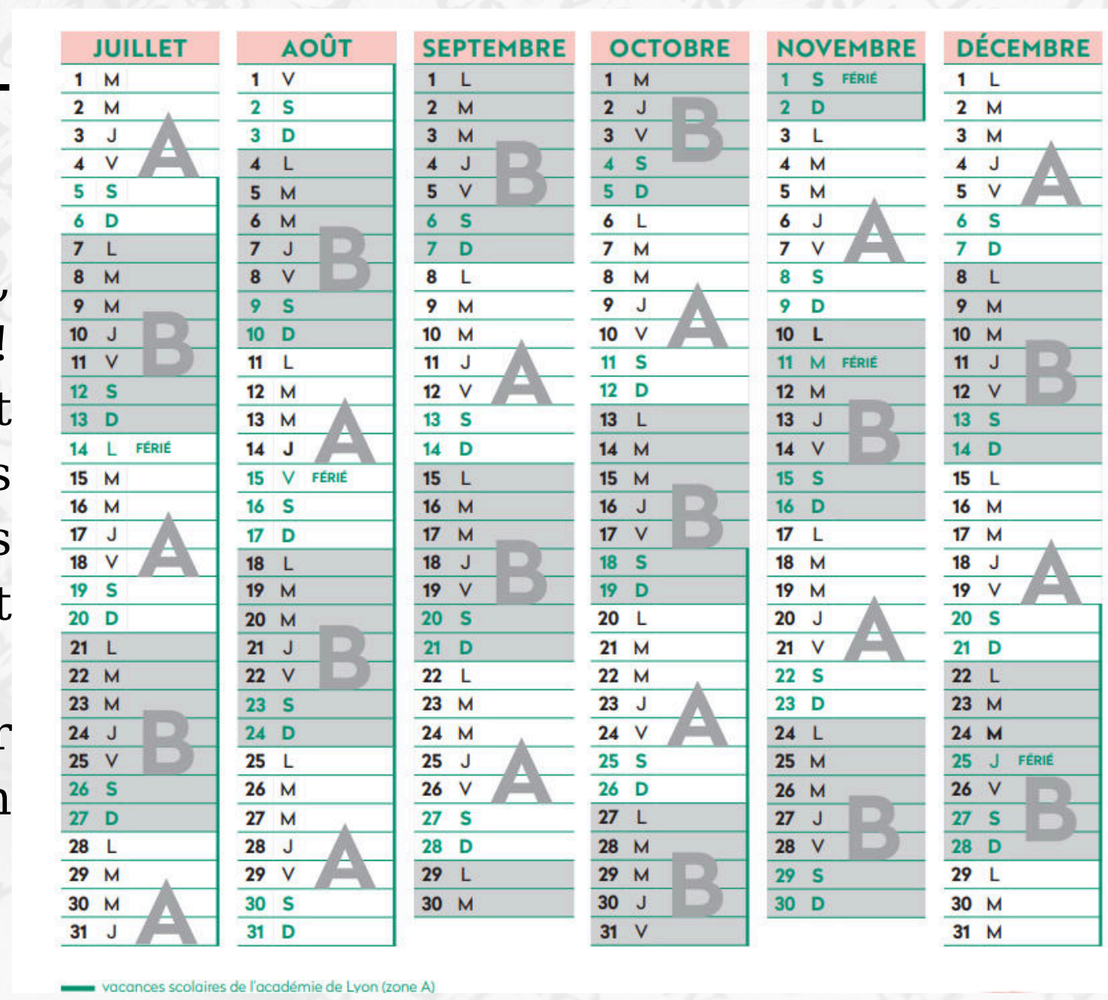


INFO 1 : Attention, à partir du 13 août, votre ancien bac gris ne sera plus collecté !
INFO 2 : Des anciens containers seront disponibles et récupérables par les habitants pour usages personnels (stockage, rangement, …). On vous tient informés dès que c'est possible.
INFO 3 : Les habitations concernées par les abris-bacs, et qui n'ont pas besoin d'aller récupérer une poubelle :

** Grand Rue : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32*
** Montée des chalets : 1, 3, 4, 5, 6, 7, 9,*
** Place du Tertre : 1, 3, 5, 7, 9,*
** Place Fournet-Fayard : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25,*
** Route de St-Thurin : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12,*
** Rue Basse : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 18, 20, 28,*
** Rue des jardins : 3, 5, 6,*
** Route du Trève : 7*

Les **poubelles jaunes** sont, comme **depuis toujours** sur tout l'ancien canton de Noirétable, **à emmener sur les points d'apport volontaires (PAV)** qui se trouvent sous le cimetière, ou au They. A savoir que nous sommes en train de travailler pour délocaliser certains PAV sur d'autres localisations sur la commune, afin d'avoir une répartition plus équilibrée entre les habitants. Par ailleurs, vous avez le droit d'utiliser un PAV d'une autre commune s'il est plus proche de votre domicile.

Pour les déchets alimentaires : ils doivent être placés dans vos composteurs individuels. Loire Forez agglomération accompagne ses habitants dans l’acquisition de composteurs individuels, qui sont à récupérer dans son local à Savigneux.
Nous sommes par ailleurs également en cours de travail pour installer des composteurs partagés pour les habitants du bourg qui n’ont pas de jardin et ne peuvent installer un composteur individuel. Cela ne saurait tarder.

Pour rappel, la gestion des déchets est une compétence intercommunale (et non communale). Pour toute question sur les déchets, vous pouvez contacter le service dédié au sein de Loire Forez agglomération :

Service déchets :
**04 26 54 70 50**
**dechets@loireforez.fr**
**www.loireforez.fr**

## LA DÉCHÉTERIE DE NOIRÉTABLE ENFIN OUVERTE

Terminée l’attente du passage de la déchéterie mobile, dorénavant le tout venant et les objets allant à la déchèterie devront être déposés directement sur le site de Noirétable.
Déchets acceptés :

- Ameublement : matelas, sommiers, tables…
- Amiante lié (uniquement à Savigneux – sur inscription) : dans la limite de 15 plaques de 2m x 1m par foyer et par mois, emballées préalablement
- Bois : palette, planche, panneaux agglomérés, portes, fenêtres (sans verre)…
- Cartons : gros carton d’emballage (vides, propres, sans papier, ni plastique, ni polystyrène)
- Déchets dangereux : peinture, solvant, pesticide, piles, batterie, radiographie…
- Déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE) : gros électroménager, informatique : écran, clavier, petit appareil ménager, console de jeux, téléphonie, outillage…
- Déchets verts : tonte de pelouse, feuilles, branchages
- Encombrants : objets en plastique, papier peint, moquettes
- Gravats (hors placoplâtre) : terre, pierre, tuile, béton, carrelage
- Huile de friture, huile de moteur
- Lampes, néons
- Métaux / Ferraille
- Placoplâtre (uniquement à Arthun, Estivareilles, Sury-le-Comtal et Savigneux)
- Pneus (hors Noirétable et véhicules légers uniquement) : pneu sans jante (4 pneus maximum par foyer et par mois)

- Horaires : le lundi de 14h à 17h30, le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 et en semaine paire le vendredi / en semaine impaire le samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30.
- Adresse : zone de l’étang, 42440 Noirétable

**Important :** Les containers à verres sont toujours au même endroit (au They et sous le cimetière), tout comme les points relais pour le textile (sous le cimetière).

## LE BON DUO : THÉÂTRE DES PÉNITENTS ET COMMUNAUTÉ THÉRAPEUTIQUE

Mercredi 11 juin, la commune a reçu sur ses terres, le Théâtre des Pénitents en balade : une opération d'accessibilité au théâtre dans les territoires, proposé et financé par le Théâtre des Pénitents de Montbrison et Loire Forez Agglomération, avec le concours des communes hôtes. Cette représentation gratuite s'inscrivait dans une tournée à vélo, 3 arrêts dans les Monts du Forez : Noirétable le mardi, La Côte-Saint-Didier le mercredi, St-Jean-la-Vêtre le jeudi, avant de retrouver la scène des Pénitents le vendredi. Chaque soir de la semaine, Lettre aux paysans de Jean Giono était interprété par Gregory Bonnefond, de la compagnie L'âme à la vague.

A La Côte-Saint-Didier, la communauté thérapeutique Rimbaud a ouvert ses portes, pour le plus grand plaisir de tous. Celui du public, de partager une soirée aux Portes de l'Imaginaire, mais surtout pour les résidents et l'équipe professionnelle, qui ont partagé bien plus qu'une soirée aux côtés de l'artiste. En effet, Grégory Bonnefond avait la semaine précédente, effectué une résidence sur le site. Aux côtés des résidents, des ateliers ont permis de s'essayer au théâtre, et surtout de multiples échanges et partages ont animé les journées, dont chacun en est sorti plus riche et grandi.

## VIVE LES MARIÉS !

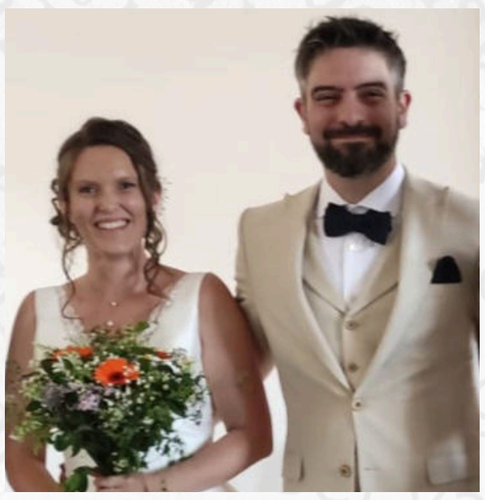

Samedi 21 juin 2025 était un grand jour ! Car était célébré le mariage de Laetita Morel et Rémy Tallobre. Laëtitia est la fille de André et Jeannine Morel, et a grandi au Grand Vernay aux côtés de sa sœur Marina et de son frère Rémy. . Laetitia et Rémy étaient entourés de leurs témoins : Pauline Miranda, Marina Armanet, Emeric Minard et Thibaud Dugat.

Au-delà du plaisir de recevoir l'heureux évènement qu'est un mariage, c'était aussi le premier mariage célébré sur la commune de La Côte-Saint-Didier, officié par Elodie Thevenet, accompagnée de son 2ème adjoint David Sarry. Nous leur souhaitons à nouveau tous nos vœux de bonheur !

## DOUBLE BAPTÊME RÉPUBLICAIN

Après le premier mariage de la commune, est venue le jour des premiers baptèmes républicains. C'est Pascal Roche, 1er adjoint, qui a eu la joie de célébrer les baptêmes de ses deux petites nièces. Lola Mazuir était entourée de sa marraine Amandine Parois et de son parrain Maxime Boithias, et Andréa Boithias quant à elle, de sa marraine Audrey Poyet et de son parrain Esteban Michalet.
Lola est la fille d'Audrey Poyet et Guillaume Mazuir, et Andréa la fille de Mélanie Poyet et Maxime Boithias. Les 2 cousines furent baptisées sous les yeux attendris et fiers de leurs grands parents Marie-Noëlle et Jean-Luc.

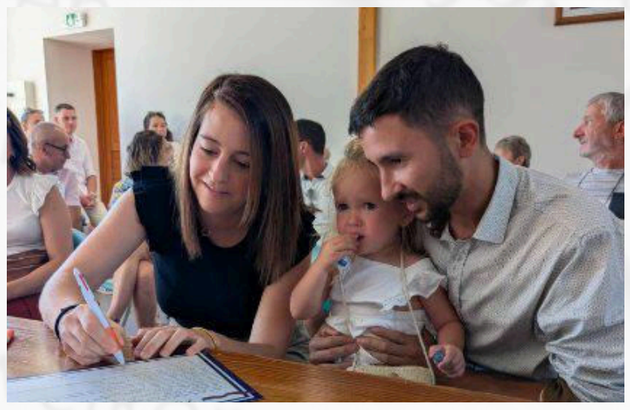

## RÈGLES RELATIVES À L'ORGANISATION DE FEUX D'ARTIFICES ET AUX "USAGES DU FEU"

- Pour les feux d’artifice de particuliers, les organisateurs doivent **obligatoirement le déclarer en  mairie.**
- Les feux de type barbecue ou méchoui sont autorisés pour les propriétaires, dès lors qu'ils se situent sur une parcelle attenante à leur habitation ou à ses dépendances.
Ces pratiques sont encadrées par des prescriptions de sécurité : présence d'un moyen d'extinction, surveillance, et absence de conditions météorologiques défavorables.

## VIGILENCE SECHERESSE : NIVEAU D’ALERTE EFFECTIF

Aggravation de la situation de sécheresse : arrêté de restrictions pour la zone Forez-Lignon-Vizezy. Les principales mesures de restrictions concernant les particuliers et les collectivités sont :

- limitation des horaires d’utilisation de l’eau pour l’arrosage des jardins potagers et massifs fleuris (interdite de 10h à 18h),
- l'arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans (interdite de 20h à 8h),
- interdiction d’utilisation de l’eau pour le lavage des voitures hors des stations professionnelles,
- interdiction du remplissage des piscines privées et de l’arrosage des pelouses.

L'ensemble des informations réglementaires et des formulaires utiles est disponible sur le site de la préfecture.

## LE PAIN : OÙ EN TROUVER ?

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, la boulangerie de St-Didier ne peut plus assurer son service habituel jusqu’à nouvel ordre. **Les Trois Temps prennent le relais, avec le pain de la boulangerie de Sail-sous-Couzan**. Il est fortement recommandé de **commander son pain en amont** et de suivre les actualités des Trois temps pour être au fait des livraisons ou changements de programme. Merci à Karine Coiffure d’avoir assuré le service durant les congés des Trois Temps. Et en attendant, nous avons une pensée pour nos boulangers et nous souhaitons un bon rétablissement à Laurent.

## FERMETURES ESTIVALES

Secrétariat de mairie fermé la semaine du 11 au 15 août.

La Poste fermée du 12 au 19 juillet inclus.

Numéros à contacter en cas d’urgence uniquement (hors problèmes réseaux, edf, etc...) :
06 08 68 23 74 / 06 70 90 41 17 / 06 78 79 91 90 / 06 43 72 95 98

*Rédigé et édité par la commune de La Côte-Saint-Didier*
*IPNS - juillet 2025*
*1 montée du champ de foire*
*Saint Didier sur Rochefort*
*42111 La Côte-Saint-Didier*
*Tél. 04 77 97 90 51*
*mairie@lacotesaintdidier.fr*